

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 37 (1896), p. 433-438

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1896\\_\\_37\\_\\_433\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__433_0)

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 12. — DÉCEMBRE 1896.

---

### I.

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 1896.

**SOMMAIRE.** — Nécrologie : M. Felix Limet. — Avis relatif au renouvellement partiel du Bureau et du Conseil. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général, MM. Th. Ducrocq et Moron. — Suite et fin de la discussion de la communication de M. Alfred Neymarck sur le morcellement des valeurs mobilières, les salaires, la part du capital et du travail : MM. Adolphe Coste, E. Levasseur et Alfred Neymarck.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Yves Guyot.

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 1896 est adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce la mort de M. Jules-Félix Limet, sous-directeur de la Compagnie « L'Équitable », décédé le 12 novembre à l'âge de 72 ans et qui était membre titulaire de la Société depuis l'année 1882.

Sont élus, à l'unanimité, *membres titulaires* :

MM. MEURIOT, professeur d'histoire au lycée d'Amiens ;

Georges ROCHÉ, inspecteur général des pêches maritimes.

Sont présentés, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance, comme *membres titulaires* :

Sur la proposition de MM. Cardozo de Béthencourt et Beaurin-Gressier :

M. CHANSAREL, secrétaire du Conseil supérieur de la marine marchande, chef de bureau au Ministère de la Marine, 7, rue de la Borde ;

Sur la proposition de MM. Alfred Neymarck et Cardozo de Béthencourt :

M. DAL PIAZ, avocat, secrétaire du président de la Compagnie générale transatlantique.

Comme *membre correspondant* :

Sur la proposition de MM. Th. Ducrocq, Yves Guyot et E. Yvernès :

M. MASSON (Félix), négociant, président du Conseil supérieur de commerce à Saint-Pierre (Martinique).

M. le PRÉSIDENT rappelle que la Société doit, dans sa séance de décembre, procéder au renouvellement partiel du Bureau et du Conseil.

Conformément à l'article 6 du règlement, le Conseil, dans sa réunion du 9 novembre, a dressé la liste des candidats qu'il propose pour les diverses fonctions ; voici cette liste :

Président pour 1897 : M. le D<sup>r</sup> Jacques Bertillon ;

Vice-président pour trois ans : M. Moron ;  
Secrétaire général pour trois ans : M. Émile Yvernès ;  
Trésorier pour trois ans : M. Adolphe Coste ;  
Membres du Conseil pour trois ans : MM. Schelle et Léon Salefranque, ce dernier remplissant les fonctions de Secrétaire des séances.

M. le PRÉSIDENT ajoute qu'aux termes du même article 6 du règlement, toute candidature proposée par cinq membres au moins est de droit ajoutée à la liste dressée par le Conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 et 8 des statuts et transmise au Secrétaire général dans les huit jours qui suivront la présente séance.

Le scrutin sera, suivant l'usage, ouvert à 9 heures et clos à 10.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne la nomenclature des ouvrages reçus par la Société depuis sa dernière réunion, il cite notamment : *Voyages et découvertes de M. Faubert*, par M. Yves Guyot, et *Réforme des procédés électoraux par le vote cumulatif*, par M. L.-L. Vauthier. (Pour les documents officiels et les publications périodiques, voir p. 466.)

M. Th. DUCROCQ présente deux fascicules du grand ouvrage de M. Vital Cuinet sur la *Turquie d'Asie*. Ces deux fascicules comprennent : 1° le vilayet de Beyrouth ; 2° le mutessariflik du Liban ; 3° le vilayet de la Syrie ; 4° le mutessariflik de Jérusalem ; le premier a été imprimé du vivant de M. Cuinet, qui avait donné le bon à tirer du second lorsque la mort l'a surpris ; deux autres fascicules, non encore imprimés, sont entièrement terminés. La fille de M. Cuinet, qui a été sa collaboratrice assidue, se propose d'achever l'œuvre de son père.

M. MORON dépose sur le bureau le XVI<sup>e</sup> volume de l'*Annuaire statistique de la France* (1896). Les 14 premiers volumes ne contenaient que de 250 à 300 tableaux, comprenant ordinairement de 550 à 700 pages ; le quinzième comprenait 650 tableaux dans 750 pages ; enfin, le seizième n'a pas moins de 766 tableaux contenus dans 600 pages environ. Les statistiques élaborées par les différents départements ministériels ont donc été présentées dans ce document, sous la forme la plus condensée possible. Les tableaux nouveaux sont nombreux ; les principaux sont, entre autres : Résultats généraux du recensement des employés et fonctionnaires de l'État ; — Détails nouveaux sur les opérations des sociétés de secours mutuels ; — Budgets détaillés des Universités ; — Statistique détaillée des élèves des lycées et collèges : garçons et filles ; — Constructions scolaires ; — Assistance par le travail ; — Statistique détaillée de l'outillage industriel des filatures, peignages, tissages, moulinsages, etc. ; — Conciliation et arbitrage ; — Coopération, constructions à bon marché ; — Mouvement des passagers dans les compagnies de navigation subventionnées ; — Dépôts et consignations ; — Statistique détaillée des droits d'enregistrement et de timbre ; — Relevés trimestriels et éphémérides rétrospectives des cours d'un certain nombre de valeurs de Bourse ; — Enfin, un essai de statistique de la météorologie et de la climatologie de la France.

En terminant, M. Moron est heureux de rendre hommage au zèle et au dévouement dont a fait preuve, dans la préparation de l'*Annuaire*, M. Victor Turquan, secondé par le personnel de la statistique générale.

M. le PRÉSIDENT remercie, au nom de la Société de statistique, M. Moron et ses collaborateurs du soin et de la précision avec lesquels est rédigé, chaque année, ce document si précieux pour les hommes d'étude.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion de la communication de M. Alfred Neymarck sur le morcellement des valeurs mobilières, les salaires, la part du capital et du travail.

La parole est donnée à M. Adolphe COSTE, qui examine particulièrement les bénéfices comparés du travail et du capital dans l'accroissement de la richesse depuis 50 ans. Les développements dans lesquels entre M. Coste sont trop considérables pour trouver place ici ; ils font l'objet d'une publication séparée que l'on trouvera plus loin, à la suite du procès-verbal.

La brillante communication que vient de faire M. Coste, dit M. Alfred NEYMARCK,

nous a tous charmés : les sujets les plus divers, statistique, économie politique et sociale, philosophie ont été abordés par lui ; il a dit en terminant que pour s'attaquer au *microbe révolutionnaire*, c'était sur la statistique qu'il fallait s'appuyer. Revenons donc à la statistique et au point précis de la discussion.

J'ai voulu démontrer le développement et le morcellement des valeurs mobilières ; nous sommes d'accord sur ce point.

J'ai ajouté que, contrairement à ce qui se répète chaque jour, le capital était l'ami de l'ouvrier et que plus il se développait et augmentait, plus les salaires et le bien-être de l'ouvrier se développaient et augmentaient. Sur les 80 milliards de valeurs qu'elle possède, la France compte 20 milliards de valeurs étrangères et 60 milliards de valeurs françaises. De ces 60 milliards, si l'on déduit 26 milliards de fonds publics, 5 milliards d'emprunts de villes et du Crédit foncier, 3 à 4 milliards de titres de sociétés de crédit et compagnies d'assurances, il reste 25 milliards de valeurs industrielles. Or, le plus gros chiffre de ces 25 milliards, par quels titres est-il représenté ? Par les compagnies de chemins de fer. A l'heure actuelle, les actions et obligations de chemins de fer français circulant en France s'élèvent à une vingtaine de milliards. Pour comparer l'accroissement des revenus du capitaliste à celui des salaires, on peut donc prendre comme premier terme de comparaison le revenu donné par les actions des six grandes compagnies, depuis une longue période. Si l'on choisit comme point de départ l'année 1865, époque à laquelle les conventions de 1859 reçoivent leur plein effet, on trouve qu'à cette époque le dividende *net* distribué aux actions des six compagnies s'élevait, au total, à 291 fr. 62 c. ; ce dividende était de 281 fr. 024 en 1890 : il était de 272 fr. 76 c. en 1895.

Cette démonstration, du reste, M. Alfred Neymarck l'avait déjà faite à la Société de statistique, dans sa communication sur les *Chemins de fer et l'Impôt*, en 1891. Si nous prenons comme base de comparaison les obligations de ces mêmes compagnies, chacune d'elles rapportait net 14 fr. 50 c. en 1865 et aujourd'hui leur revenu est descendu à 13 fr. 50 c. et 13 fr. 45 c. Comparez maintenant le salaire payé en 1865 aux ouvriers et au personnel de tout ordre des compagnies au salaire payé aujourd'hui et vous verrez que le revenu du capital a baissé tandis que le revenu du travail s'est accru. Ce qui est vrai pour les compagnies de chemins de fer l'est également pour les mines : sur ce point encore M. Neymarck a donné dans son travail des documents officiels qui ne peuvent être mis en doute.

M. Coste a pris comme exemple, pour répondre à M. Neymarck, les actions du canal de Suez : il a montré l'accroissement du capital et du revenu de ces titres ; mais cette comparaison se heurte à cette objection, c'est que la Compagnie de Suez n'emploie pas d'ouvriers en France. Il aurait fallu choisir comme exemples des compagnies mobilières ayant émis des titres mobiliers, et employant en France un personnel ouvrier. A Paris nous avons, entre autres, les Petites-Voitures, les Omnibus : est-ce que les comptes de ces compagnies ne démontrent pas l'accroissement du salaire du personnel, la diminution ou la stagnation du revenu des porteurs de titres ? On pourrait encore citer les sociétés immobilières diverses qui, toutes ou à peu près se sont ruinées, alors qu'elles ont contribué, par leurs travaux, à élever considérablement le prix de la main-d'œuvre. Les séries de prix de la ville de Paris, à diverses époques, justifient cette affirmation.

M. Coste a fait valoir l'accroissement du capital des rentiers ; il aurait dû parler aussi des pertes qu'ils ont subies : mais on peut lui répondre que l'homme vit de son revenu et non de son capital ; ce revenu diminue sans cesse alors que la création des valeurs mobilières a fourni du travail et le travail n'est pas autre chose que du salaire. M. Alfred Neymarck est donc en droit de maintenir l'opinion qu'il a exprimée : plus les valeurs mobilières se sont développées, plus le travail s'est accru, plus ce dernier s'est développé, plus les salaires ont augmenté. Mettre les salariés, tous ceux qui travaillent, en opposition avec les détenteurs de valeurs mobilières, les capitalistes et les rentiers, c'est nuire à leurs propres intérêts ; le capital et le travail doivent être deux amis et non deux ennemis.

M. LEVASSEUR a écouté avec le plus vif intérêt le lumineux exposé de M. Coste ; il est d'accord avec lui sur plusieurs points ; mais il fait ses réserves sur d'autres.

Tout d'abord, M. Levasseur pense que M. Coste aurait pu se servir de l'expression « école libérale » de préférence à celle d' « école orthodoxe ». M. Levasseur a toujours professé que dans la science il n'y a pas d'orthodoxie, mais il y a des directions diverses d'esprit dans les sciences, surtout dans les sciences morales ; il se produit aussi des changements et des développements dans les sciences, quand elles sont en progrès et que leur objet est, comme celui de l'économie politique, sans cesse en état d'évolution.

M. Coste a insisté sur la diminution des revenus de l'ouvrier amenée par le chômage. M. Levasseur n'est pas convaincu que le chômage ait augmenté. Le machinisme a, dans une certaine mesure, régularisé le travail, car l'industriel organise son usine pour un travail continu et il la tient en activité lors même que les commandes font défaut. Il est vrai que lorsque le travail manque dans la grande industrie, avec les nombreux ouvriers qu'elle emploie, le mal est beaucoup plus apparent et certainement beaucoup plus grave que quand le chômage atteint le même nombre d'individus isolés.

En ce qui concerne les parts respectives du capital et du travail, on sait que, depuis 1840, l'annuité successorale a triplé et que les salaires ont doublé ; mais il n'est pas possible de comparer en ces termes les capitaux aux salaires ; il faudrait rechercher si l'ensemble des salaires payés a doublé, triplé ou augmenté dans une proportion quelconque pour en tirer argument. Sur cette question, du reste, M. Levasseur, après s'être entendu avec M. Coste, avait offert de soumettre à la Société un extrait de son ouvrage sur *l'Ouvrier américain*.

M. Levasseur donne lecture de plusieurs passages, tirés du dernier chapitre, lequel est le résumé des sujets exposés dans les chapitres précédents. Nous les publierons prochainement *in extenso*.

Aux États-Unis, y est-il dit notamment, le salaire réel a augmenté plus que le salaire nominal, par suite de la baisse des prix ; il est supérieur au double du salaire de l'ouvrier français, aussi on constate que la classe ouvrière des États-Unis jouit d'un plus grand bien-être que la classe ouvrière du continent européen. L'ouvrier américain s'est créé des besoins en rapport avec son bien-être ; il est souvent propriétaire de sa maison, il est assuré sur la vie et il veut encore augmenter son *Standard of life*.

La richesse a augmenté, les salaires se sont accrus : voilà le fait, et le travailleur recherche si sa part a suivi le progrès de la richesse générale. Or, l'accroissement du salaire doit être considéré en lui-même et non dans une comparaison de classe à classe et c'est rendre un mauvais service aux ouvriers que de leur suggérer cette comparaison.

On peut admettre que, de 1870 à 1890, l'augmentation de la valeur de la propriété immobilière a été de 29 p. 100 ; celle des salaires de 33 p. 100 et celle des produits industriels de 10 p. 100. Ces chiffres tendent à prouver que l'ouvrier n'a pas été le plus mal partagé. D'autre part, l'ouvrier jouit, comme tout le monde, des écoles gratuites, des chemins de fer qui n'ont pas de classes, de l'éclairage perfectionné et de l'eau à domicile ; il profite comme les autres citoyens et plus peut-être de tous ces avantages. Au surplus, l'ouvrier de nos jours fait ce que faisaient ses pères ; assisté par la machine, il donne moins de temps et moins de travail bien qu'un peu plus d'intelligence et son rôle, en tant que travailleur manuel, dans l'accroissement de la richesse est limité. Les vrais créateurs de la richesse sont d'abord l'inventeur, puis l'entrepreneur qui a la grande part des responsabilités.

M. Ad. COSTE répond aux observations de MM. Neymarck et Levasseur. Il croit qu'il serait préférable de discuter la question des revenus du travail et du capital sans la compliquer encore de la considération des prix des denrées et des impôts. Sans doute, le bon marché des denrées et la multiplicité des services publics ont rendu les salaires plus rémunérateurs, mais ils ont eu le même effet sur les revenus des

capitalistes petits et grands, il n'y a donc pas à invoquer l'argument pour les uns sans l'appliquer aux autres. Néanmoins il y a un chef de dépense qui s'est lourdement aggravé et qui pèse beaucoup plus sur les travailleurs que sur les capitalistes, parce que ceux-ci ne sont pas liés par leur occupation à une résidence particulière : il s'agit du loyer d'habitation, ce sixième au moins de la dépense totale, qui, pour les ouvriers du département de la Seine, a augmenté en trente-six ans de 337 p. 100, tandis que dans les autres départements l'augmentation n'a été que de 148 p. 100. De même pour l'octroi : à Paris, en cinquante ans, il a grossi de 355 p. 100, tandis que, dans les autres villes de France, il ne s'est accru que de 191 p. 100. Quand on compare les salaires des ouvriers de Paris aux revenus des capitalistes disséminés dans toute la France, on compare des revenus du travail nécessairement grevés d'une surcharge de loyer et d'octroi, avec des revenus de capitaux qui n'y sont qu'éventuellement et partiellement exposés.

Maintenant, dans la considération de l'impôt, trouvera-t-on juste de ne parler pour les valeurs mobilières que des intérêts et dividendes qui sont, en effet, réduits par la taxe sur le revenu, sans avoir égard à l'ensemble des autres avantages et notamment à la plus-value des titres ? Sur un dividende collectif de 300 fr. en chiffres ronds, le titulaire nominatif de six actions des grandes compagnies de chemins de fer supporte une taxe annuelle de 12 fr., tandis que la plus-value de ses titres qui a été de 3 600 à 3 700 fr. en trente ans, représente un bénéfice moyen de plus de 120 fr. par année. Perdre 12 fr. d'une part, et en gagner 120 de l'autre, ne paraîtra à personne très désavantageux. Rien de pareil ne s'observe du côté du travail.

M. Coste, répondant ensuite plus spécialement à M. Levasseur, fait observer qu'il n'a pas voulu comparer les salaires du travail aux fortunes prises dans leur ensemble, mais seulement la progression des salaires à la progression des revenus présumés des fortunes. 100 fr. de capital en 1840 sont devenus 300 fr. en 1890 ; les fortunes ont triplé, mais M. Coste ne dit pas que les revenus ont triplé ; il fait le raisonnement suivant : 100 fr. en 1840 rapportaient hypothécairement 5 fr. ou, en rente française, 3 fr. 75 c. ; 300 fr. en 1890 rapportent hypothécairement à 4 p. 100 12 fr. ou, en rente française à 3 p. 100, 3 fr. ; d'où les relations comparatives  $\frac{5}{12} = \frac{3,75}{9} = \frac{100}{240}$  ; on peut en conclure que les revenus du capital ont passé de 100 à 240. Simultanément les revenus du travail se sont élevés de 100 à 175 ou 190, et c'est là un maximum, parce que les irrégularités du travail paraissent s'être multipliées fâcheusement depuis quelques années et causer des chômages partiels, qui atteindraient le sixième environ de la population ouvrière. On n'en a point la preuve certaine, parce que les termes de comparaison manquent dans le passé et parce qu'on ne possède pas un dénombrement professionnel exact, mais les constatations de l'enquête de 1891 par l'Office du travail concordent avec les plaintes des ouvriers sincères dont le témoignage peut être accueilli.

Il faut répondre enfin à un dernier scrupule d'ordre philosophique. On demande de quel droit, de quel principe de morale l'ouvrier se réclamerait pour exiger que sa situation s'améliorât dans la même proportion que la situation du capitaliste ? Si le gain du voisin ne s'est pas fait au détriment du travailleur, pourquoi celui-ci aurait-il à redire à ce que ce gain se trouve plus élevé que le sien ? — Sans entrer dans ce débat théorique, M. Coste se borne à faire observer qu'il s'agit là d'un fait psychologique plutôt que d'une question de droit et de morale. La tendance à l'égalité, la passion pour l'égalité, si l'on veut, ne saurait être contestée. Dans une égalité de médiocrité comme dans une égalité de prospérité, l'équilibre social pourrait longtemps se maintenir, mais si la richesse grandit inégalement et produit des situations trop disparates, aussi bien entre les capitalistes qu'entre ceux-ci et les travailleurs, il en résulte forcément, que ce soit juste ou non, un mécontentement général qui rendra toujours le peuple qui en souffre plus accessible aux agitations révolutionnaires.

M. Alfred NEYMARCK répond à M. Coste que, soit qu'on maintienne, soit qu'on

diminue le montant de l'impôt sur le revenu des actions de chemins de fer en 1865 et 1895, la démonstration qu'il a faite n'est nullement entamée.

Au lieu d'avoir diminué, admettons que le revenu des actions soit resté stationnaire ; est-ce que les salaires ne sont pas en accroissement sensible, à leur plus haut prix ? Le capitaliste qui place des fonds aujourd'hui en actions de chemins de fer obtient un revenu de 3 1/4 à 3 1/2 p. 100 ; l'obligataire moins de 3 p. 100. Est-ce que le salarié qui est payé d'après les prix actuels a subi une réduction correspondante à la diminution des revenus des capitaux ?

M. Coste fait valoir que l'ouvrier est surchargé par les droits d'octroi qui diminuent le produit de son salaire. Est-ce que le rentier, le capitaliste ne paie pas les droits d'octroi ? N'a-t-il pas des charges fiscales très lourdes et ne contribue-t-il pas, dans une large mesure, à des dépenses dont le salarié profite comme lui ?

Pour démontrer l'augmentation des salaires, dit en terminant M. Alfred Neymarck, je me suis appuyé sur des statistiques officielles, sur les travaux de MM. Levasseur, Léon Say, Villey, E. Chevallier, Leroy-Beaulieu, F. Passy, Yves Guyot, Moron, etc., et je ne puis que les maintenir.

Et en poussant même le raisonnement à l'extrême, supposons que nous revenions en arrière, que les valeurs mobilières soient en petit nombre ? En quoi le salarié serait-il plus heureux, mieux payé, mieux partagé, plus content de son sort ?

Allons même plus loin encore, revenons au siècle dernier, alors que les valeurs mobilières n'existaient pas et que les sociétés diverses n'avaient pas pris le développement qu'elles ont acquis de nos jours ; serait-ce un progrès ? une amélioration de bien-être ? Non. Nous en serions encore à cette époque où une chemise était considérée comme un objet de luxe.

M. le PRÉSIDENT, après avoir remercié M. Alfred Neymarck de son intéressante communication, et MM. Coste et Levasseur de leurs observations, clôt la discussion et informe la Société que l'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi fixé :

1° Élections pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil ;

2° Discussion de la communication de M. E. Charbonnel sur le placement gratuit par les bureaux municipaux à Paris ;

3° Statistique des employés et fonctionnaires de l'État, par M. Victor Turquan ;

4° Statistique de la marine marchande, par M. Cardozo de Béthencourt.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,

Em. YVERNÈS.

Le Président,

Yves GUYOT.